



# BREVET PROFESSIONNEL MONITEUR VTT

Diplôme du Ministère des Sports  
Ouvert à tous

Enseignez votre passion :  
vous en rêvez ?

Le BPJEPS «activités du cyclisme - mention VTT» permet d'encadrer le VTT contre rémunération (arrêté du 29/12/2011) et vous donne les prérogatives suivantes :

- mettre en œuvre des actions d'enseignement du vélo et de perfectionnement technique en VTT, y compris en VTT descente

- assurer l'entretien du matériel

- concevoir et valoriser les espaces, sites et itinéraires de pratique

- sensibiliser à l'environnement et au développement durable

- organiser et encadrer des randonnées sur une ou plusieurs journées.



## PROGRAMME

### Technique :

- analyse des techniques de pilotage VTT (trial, descente et cross-country)
- Perfectionnement technique personnel (trial et DH)
- Cartographie et orientation
- mécanique : réparation et gestion d'un parc de VTT

### Pédagogie :

- pédagogie appliquée à l'enseignement VTT
- didactique du VTT
- perfectionnement technique (trial et descente)
- Connaissance des différents publics

### Milieu professionnel :

- réglementation des sites de pratique et de l'activité
- marché de l'encadrement cycliste (l'offre et la demande)
- enseignement technique du VTT en anglais
- projet professionnel et montage de produits
- Organisation de randonnées et de raids VTT



**Sélection : 26 mars 2018**

**Positionnement : 27 et 28 mars 2018**

**Formation : 602 heures du 16 avril 2018 au  
14 décembre 2018**

**Alternance : 560 heures en école de VTT**

# BPJEPS activités du cyclisme

## Mention vtt



### Durée de la formation :

**16 semaines en centre de formation à VOIRON**

**+ 4 jours d'examen soit 602 H**

**+ 16 semaines en entreprise (560 H d'alternance)**

**Frais pédagogiques : 6020 €<sup>(1)</sup> net de taxe + 40 € de frais administratifs**

**Inscription aux T.E.P : 50€**

**Epreuves de sélection : lundi 26 mars 2018**

- Parcours d'orientation chronométré + zones de maniabilité VTT(TEP)
- Entretien professionnel, épreuve technique, mise en situation pédagogique

**Positionnement : mardi 27 mars et mercredi 28 mars 2018**

- Présentation de la formation et élaboration du plan individuel de formation

**Test d'exigence préalable à la mise en situation pédagogique : 29 mai 2018**

(pour encadrer seul des séances d'animation pendant la période d'alternance dans votre structure d'accueil<sup>(2)</sup>)

**Alternance : 560 heures à réaliser dans une structure avec un tuteur diplômé moniteur VTT (CQC, BE VTT, BEESAC)**

**Périodes de formation :**

**du 16 avril au 4 mai 2018**

**du 14 mai au 29 juin 2018**

**du 10 septembre au 19 octobre 2018**

**du 12 au 13 novembre 2018**

**Certification : du 1<sup>er</sup> au 2 octobre 2018, 14 novembre 2018 (+ en structure)**

**Rattrapages : 15 et 16 novembre 2018 + 14 décembre 2018**

### Matériel à prévoir :

- VTT polyvalent (semi-rigide) avec pédales plates
- VTT tout suspendu enduro ou DH si possible
- équipement personnel (protections...)
- sac d'encadrement (trousse mécanique, pharmacie...)
- matériel pédagogique (chronomètre, plots...)
- ordinateur portable si possible

(1) Prise en charge selon votre statut ; aide disponible pour le montage du dossier.  
Hébergement à votre charge. Possibilité d'hébergement collectif sur place.

(2) Nous vous aidons à trouver votre structure d'accueil partout en France grâce à notre réseau professionnel.